

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 22 : décembre 2019

Situation au 30 septembre 2019

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de septembre 2019. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Le solde agrégé du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), tel qu'il ressort des comptes, s'établit au 30 septembre 2019 à -4,5 Md€. Il est nettement plus dégradé par rapport à la même date en 2018 (+4,1 Md€), pour des raisons principalement liées aux recettes (modification de la structure des recettes dans les lois financières, effet provisoire de la mensualisation des versements des petites entreprises, modification du profil de solde avec le prélèvement à la source notamment). Cette dégradation concerne les branches vieillesse (-4,9 Md€) et maladie (-3,5 Md€) dont les excédents à fin septembre 2018 font place à des déficits à fin septembre 2019. L'excédent de la branche AT-MP se réduit de 0,3 Md€, celui de la branche famille s'accroît de 0,2 Md€.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2019 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-19 / Sep-18	% Prév. 2019
		2018	2019		
SOLDE	-5,4	4,1	-4,5		
dont branche maladie (PUMa)	-3,0	1,2	-2,3		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-4,4	0,5	-4,4		
dont branche famille	0,8	0,8	1,0		
dont branche AT-MP	1,1	1,5	1,2		
Total des dépenses	415,9 2,5%	297,9	305,1	2,4%	73,4%
Prestations sociales	385,5 2,3%	280,0	286,8	2,4%	74,4%
Transferts	17,7 6,3%	10,2	10,6	3,8%	59,6%
Charges de gestion courante et autres charges	12,7 1,3%	7,7	7,8	0,9%	61,0%
Total des recettes	410,6 1,4%	302,1	300,7	-0,5%	73,2%
Cotisations sociales	207,2 -5,8%	168,8	155,9	-7,6%	75,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,2 -15,3%	4,6	3,5	-23,3%	67,9%
CSG	100,1 -14,5%	84,6	75,3	-11,0%	75,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	84,6 ++	37,0	60,1	++	71,0%
Charges liées au non recouvrement	-1,8 -7,9%	-1,4	-1,7	18,1%	89,9%
Transferts	9,0 3,5%	4,9	4,7	-3,2%	52,7%
Autres produits	6,2 -1,1%	3,6	2,7	-23,3%	44,0%
CADES - endettement net	-89,3 -15,2%	-108,7	-92,6	-14,8%	

* : Prévisions du PLFSS 2020

Le solde agrégé du régime général et du FSV s'établit à -4,5 Md€ au 30 septembre 2019, soit -8,6 Md€ par rapport à septembre 2018. Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation.

D'abord, les lois financières pour 2018 et 2019 modifient sensiblement la structure des recettes. Ainsi, la baisse des cotisations sociales à fin septembre 2019 (-7,6%) s'explique conjointement par celle de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC (en contrepartie de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi -CICE- et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires -CITS-), l'élargissement des allègements généraux aux cotisations de retraite complémentaire et de chômage (accompagné par la suppression de plusieurs exonérations spécifiques et par le renforcement de celles du secteur agricole, dans les DOM et pour les services à la personne) et par l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires. À l'inverse, les produits des impôts, taxes et contributions sociales hors CSG augmentent très fortement (+62,3%), en raison de l'affectation de TVA en contrepartie des baisses de cotisations. Enfin, la CSG baisse de 11% en raison du nouveau taux de CSG ainsi que de transferts de CSG à l'Unédic et à la CNSA.

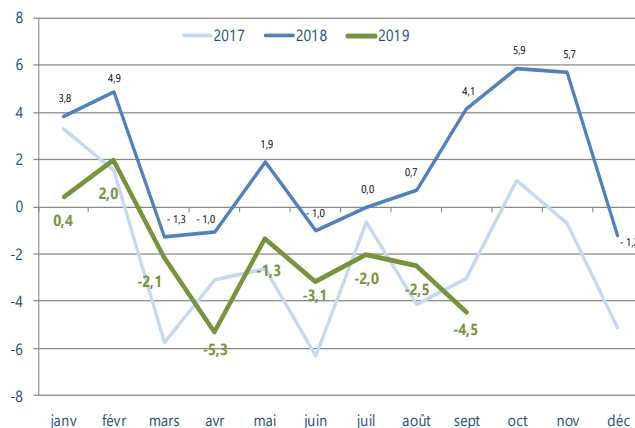
Par ailleurs, les produits de cotisations et de CSG de janvier 2019 sont fortement ralentis par la mensualisation des versements des petites entreprises (cf. publication n° 16), effective depuis février 2018 ; les deux-tiers des cotisations et CSG de ces entreprises auparavant versées lors de l'échéance trimestrielle du mois de janvier ont été ainsi anticipées en novembre et décembre 2018, dégradant le profil du solde en cours d'année. Cet effet disparaîtra cependant lors du passage des écritures d'inventaire à la clôture des comptes. En outre, l'encaissement des remises sur les produits de santé interviendra en novembre, au lieu de septembre l'année dernière. Enfin, plusieurs mesures non compensées dégradent le solde : le rétablissement du

taux de CSG à 6,6% (au lieu de 8,3%) pour les pensions de moins de 2000 € pour une personne seule sans autre source de revenus, l'exonération des cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires, les mesures de la loi PACTE d'exonérations sur le forfait social et les baisses de taux de cotisation des régimes spéciaux.

Le profil du solde est aussi fortement modifié par la mise en place du prélèvement à la source qui lisse sur l'ensemble de l'année les prélèvements sur les revenus du patrimoine auparavant concentrés en septembre. Ainsi, comparativement à l'année précédente, ce mécanisme améliore, toutes choses égales par ailleurs, le profil de la CSG jusqu'en août et le dégrade légèrement à fin septembre.

L'endettement net de la CADES baisse de 14,8% à fin septembre 2019, en ligne avec la prévision annuelle (-15,2%).

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branches : maladie (PUMa)

en milliards d'euros	2019 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-19 / Sep-18	% Prév. 2019
		2018	2019		
Total des dépenses	217,2 2,7%	154,9	158,9	2,6%	73,1%
Prestations sociales	203,4 2,5%	146,5	150,5	2,7%	74,0%
Transferts	6,9 9,4%	4,0	4,0	1,3%	57,7%
Charges de gestion courante et autres charges	6,9 1,7%	4,4	4,4	0,2%	63,9%
Total des recettes	214,3 1,6%	156,1	156,6	0,3%	73,1%
Cotisations sociales	72,8 -16,8%	67,3	55,6	-17,4%	76,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,1 -24,9%	2,1	1,3	-35,3%	65,2%
CSG	71,3 -23,9%	68,2	56,1	-17,7%	78,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,0 ++	14,7	41,0	++	67,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,5 -32,5%	-0,7	-0,7	7,2%	135,9%
Transferts	3,0 10,7%	1,7	1,5	-14,3%	49,7%
Autres produits	4,7 -1,7%	2,8	1,8	-37,5%	37,5%
SOLDE	-3,0	1,2	-2,3		

* : Prévisions du PLFSS 2020

Le solde de la **branche maladie** se dégrade de 3,5 Md€ par rapport à septembre 2018 et s'établit à -2,3 Md€. Les recettes sont atones (+0,3%) alors que les dépenses augmentent de 2,6%.

Les mesures relatives à la suppression du CICE et CITS ont des impacts contrastés sur la dynamique des différentes recettes.

Ainsi, les cotisations sociales diminuent fortement (-17,4% pour une prévision annuelle de -16,8%) en raison de la baisse de 6 points du taux de cotisations patronales. La baisse de la CSG est de même ampleur (-17,7%) à cause des transferts de CSG opérés en LFSS pour 2019 : 1,47 point de CSG sur revenus d'activité à l'Unédic en compensation de la suppression de la contribution salariale chômage, 0,23 point de CSG sur revenus d'activité à la CNSA ainsi que 1,72 point de CSG sur revenus de remplacement au FSV en compensation de la rétrocession à l'État des prélèvements sociaux sur le capital, et, enfin, 0,1 point de CSG à la CNAF en compensation de la baisse de sa fraction de taxe sur les salaires (cf. infra). Cette baisse devrait s'intensifier au dernier trimestre (prévision annuelle de -23,7%), compte tenu de la rectification prévue dans le PLFSS pour 2020 transférant une partie de la CSG sur les revenus de remplacement de la CNAM au FSV (afin de faire supporter en totalité à la CNAM le coût du rétablissement d'un taux de CSG à 6,6% sur certaines pensions de retraite).

À l'inverse, les impôts et taxes augmentent très fortement. Ils sont près de trois fois plus importants qu'à la fin du troisième trimestre 2018 en raison de la hausse de la fraction de TVA affectée à la CNAM à compter du 1^{er} janvier 2019 (23,13% après 0,34% en 2018). Les taxes sur les tabacs progressent de 6,0% du fait de la hausse de la fiscalité. Toutefois, les produits de taxe sur les salaires diminuent de 23% : une fraction de cette taxe est affectée à l'Acoss afin qu'elle compense à l'Unédic les baisses de recettes liées au renforcement des allègements généraux (-2,9 points pour la CNAM).

La baisse des autres produits provient des remises pharmaceutiques dont la date limite de paiement a été fixée au 8 novembre 2019 contre le 1^{er} octobre en 2018. En conséquence les encaissements à fin septembre s'élèvent à 60 M€ contre 1,2 Md€ il y a un an.

Les prestations sociales, qui couvrent un champ plus large que l'ONDAM, croissent de +2,7% pour une prévision annuelle de +2,5%. La hausse des dépenses de transferts est limitée à 2,5% (contre une prévision annuelle de +9,4%), en raison notamment du versement plus tardif de la dotation à l'agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) intervenu en septembre l'année dernière.

Le profil mensuel des soldes de 2019 est marqué par la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises au mois de janvier (comme dans les autres branches), mais également par les effets de saisonnalité de l'encaissement de la CSG, de la TSCA et de la TVA ainsi que par le décalage de la date d'exigibilité des remises pharmaceutiques.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2019		Montant à fin Septembre		Sep-19 / Sep-18	% Prév. 2019
	p *	% évol	2018	2019		
Total des dépenses	142,2	2,9%	102,7	105,6	2,8%	74,2%
Prestations sociales	136,0	2,6%	98,9	101,5	2,6%	74,9%
Transferts	4,3	13,6%	2,7	2,9	7,6%	67,8%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-1,2%	1,1	1,2	7,9%	63,2%
Total des recettes	137,9	0,9%	103,3	101,2	-2,0%	73,4%
Cotisations sociales	91,3	0,7%	69,3	68,4	-1,3%	74,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,4	-4,2%	1,8	1,5	-14,9%	64,5%
CSG	16,9	29,4%	8,6	10,1	17,7%	59,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	16,1	-17,0%	15,6	13,2	-15,4%	82,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	-7,6%	-0,5	-0,6	11,3%	72,8%
Transferts	11,7	0,2%	8,4	8,4	0,2%	72,0%
Autres produits	0,4	7,0%	0,2	0,2	16,8%	47,8%
SOLDE	-4,4		0,5	-4,4		
dont CNAV avec CNDSSSTI	-2,1		2,2	-1,1		
dont MSA Saliariés	0,0		0,6	0,2		
dont FSV	-2,3		-2,3	-3,5		

* : Prévisions du PLFSS 2020

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, se dégrade à fin septembre 2019 par rapport à la même date en 2018 (-4,4 Md€ contre +0,5 Md€). Les recettes baissent de 2,0% alors que les dépenses augmentent de 2,8%.

Les cotisations reculent (-1,3%) sous l'effet de la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises (effet qui disparaîtra à la clôture des comptes, d'où une prévision annuelle moins dégradée : +0,7%) et de la mesure d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires.

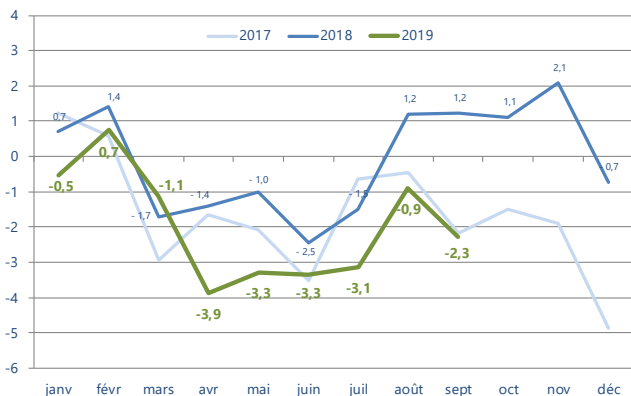
En sens opposé, la CSG augmente fortement (+17,7%) principalement en raison de l'affectation au FSV par la LFSS pour 2019 d'une quote-part de la CSG sur les revenus de remplacement. Ces produits accéléreront encore au dernier trimestre (+29,4% en prévision annuelle) en conséquence de la hausse de la CSG remplacement affectée au FSV dans le PLFSS pour 2020 (cf. supra).

La réaffectation du FSV vers l'État des prélèvements sociaux sur le capital explique une partie de la baisse des autres contributions sociales (-15,4%). Les recettes de forfait social de la CNAV sont également en recul par rapport à fin septembre 2018 (-9,3%), en raison des mesures de la loi PACTE exonérant de ce prélèvement les entreprises de moins de 250 salariés sur l'intéressement et, pour les entreprises de moins de 50 salariés, sur l'ensemble de l'épargne salariale. À l'inverse, son produit de taxe sur les salaires est en hausse (+19,3%), en raison du relèvement de la fraction affectée à la CNAV. Par ailleurs, la recette de C3S augmente de 4,2%. Ce résultat est quasiment définitif puisque cette contribution est recouvrée chaque année au mois mai.

Les prestations sociales sont dynamiques : elles progressent de 2,6% à fin septembre, en ligne avec la prévision annuelle. L'effectif de prestataires de droit direct de la CNAV augmente de 1,5% sur les neuf premiers mois de l'année 2019, un dynamisme comparable à celui constaté l'année dernière à la même période ; le relèvement de l'âge légal à 62 ans achevé le 1^{er} janvier 2017 ne freine plus les départs. S'ajoute une augmentation de la pension moyenne versée de 1,2% à fin septembre 2019 par rapport à la même date en 2018, tirée par l'effet de *noria* (les pensions des nouveaux retraités sont supérieures aux pensions des retraités qui décèdent) et la revalorisation annuelle ; l'effet de revalorisation est cependant moindre puisqu'elle a été limitée à 0,3% au 1^{er} janvier 2019, contre un effet en moyenne annuelle de +0,6% en 2018 découlant de la précédente revalorisation de 0,8% au 1^{er} octobre 2017. Enfin, les dépenses au titre du minimum vieillesse sont tirées par la hausse de 100 € en trois ans de son montant (903 € mensuels pour une personne seule, à l'horizon 2020).

L'absence d'amélioration du solde mensuel habituellement observée au mois septembre s'explique par la mise en œuvre du prélèvement à la source pour les prélèvements sur les revenus du patrimoine (cf. supra).

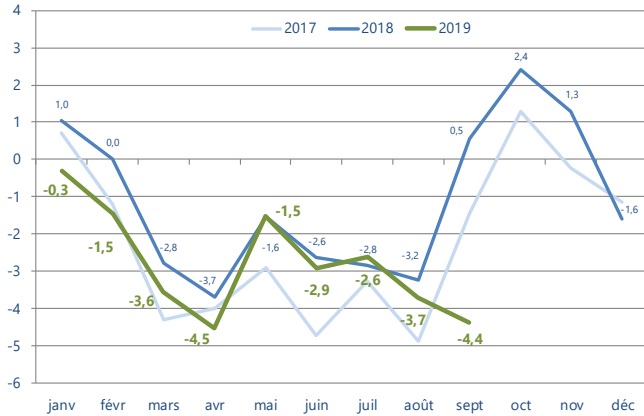
Branche maladie (PUMa) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés 2 •

Soldes cumulés (en Md€)



2 : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Septembre		Sep-19 / % Prév.	
	*	%	2018	2019	Sep-18	2019
Total des dépenses	50,2	0,6%	37,2	37,3	0,1%	74,2%
Prestations sociales	36,9	0,5%	27,9	28,0	0,3%	75,9%
Transferts	10,3	0,5%	7,6	7,6	-0,1%	74,3%
Charges de gestion courante et autres charges	3,0	2,2%	1,7	1,6	-1,7%	53,6%
Total des recettes	51,1	1,3%	38,1	38,3	0,5%	75,0%
Cotisations sociales	30,4	3,4%	22,5	22,5	0,0%	74,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-21,1%	0,7	0,5	-21,2%	78,0%
CSG	12,0	14,6%	7,8	9,1	15,9%	75,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,5	-15,1%	6,8	5,9	-12,9%	78,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	++	-0,2	-0,2	3,3%	62,3%
Transferts	0,2	-7,5%	0,2	0,1	-27,4%	58,4%
Autres produits	0,7	-1,6%	0,4	0,5	4,6%	63,6%
SOLDE	0,8		0,8	1,0		

* : Prévisions du PLFSS 2020

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 0,2 Md€ par rapport au 30 septembre 2018, avec un excédent de 1,0 Md€. Ce résultat s'explique par une stagnation des dépenses alors que les produits progressent légèrement (0,5%).

Les prestations sociales ont crû faiblement (+0,3%, soit un rythme proche de la prévision annuelle à +0,5%) contenue par la revalorisation légale annuelle limitée à 0,3%. Les prestations en faveur de la famille ont augmenté de 0,7%, tirées principalement par le complément familial (+2,5%) et l'allocation de soutien familial (+3,3%), contribuant chacune à la hausse des prestations sociales pour 0,2 point. À l'opposé, Les prestations de la petite enfance continuent de décroître, mais à un rythme moindre qu'entre septembre 2017 et 2018 (-1,3% après -3,6%). Ce recul qui concerne l'ensemble de ces prestations, s'explique notamment par une nouvelle diminution du nombre des naissances (-0,8% en 2019 après -1,6% en 2018) et la montée en charge de la mesure d'alignement progressif de l'allocation de base sur le complément familial. Le fléchissement du recours au congé parental (Prepare) se poursuit (-5,7%) mais contribue moins fortement qu'en 2018 au recul des dépenses de la PAJE (-0,5 point après -2,7 point). Les autres prestations (notamment l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé) sont dynamiques (+6,6%) et contribuent pour 0,2 point à la croissance des dépenses avec une progression de 6,6%.

Enfin, les transferts versés sont quasiment stables, la hausse de la prise en charge au titre des majorations pour enfants des pensions de retraite est neutralisée par la baisse des dépenses d'AVPF.

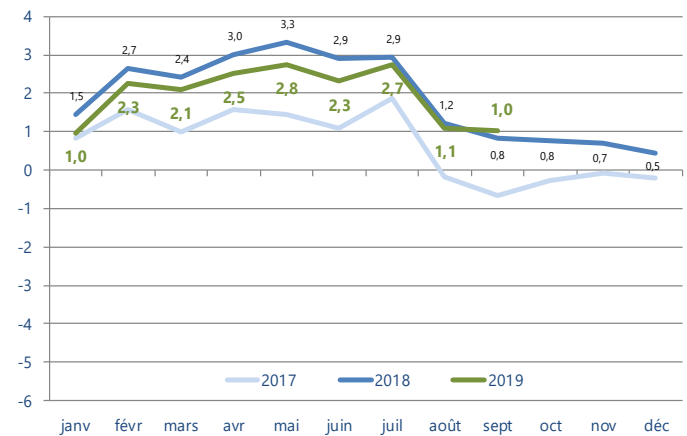
Les cotisations sociales sont stables alors que la prévision annuelle est de +3,4%. Cet écart qui s'explique par la mensualisation des petites entreprises va se réduire, comme pour les autres branches, à la clôture des comptes.

La CSG progresse de 15,9% en raison essentiellement de la hausse de 0,1 point de la fraction affectée à la CNAV (cf. supra).

Les impôts et taxes reculent fortement (-12,9%) du fait de la réduction de la fraction de taxe sur les salaires au bénéfice de la CNAV et de l'Accoss. À la fin du troisième trimestre 2019, le produit de la taxe sur les salaires diminue de 21,2% pour une prévision annuelle de -22,9%. A contrario, les prélèvements sur les actions gratuites et les stocks options enregistrent une très forte croissance, supérieure à la prévision (+73% contre +46%).

Le profil infra-annuel est dégradé par rapport à 2018 sur la première partie de l'année en raison de l'effet de la mensualisation des petites entreprises, mais cet effet est plus que compensé à la fin du 3^e trimestre par l'amélioration globale de la situation financière de la branche famille.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Septembre		Sep-19 / % Prév.	
	p *	%	2018	2019	Sep-18	2019
Total des dépenses	12,1	0,2%	8,4	8,6	2,5%	71,5%
Prestations sociales	9,2	1,6%	6,7	6,9	2,8%	74,8%
Transferts	2,0	-6,1%	1,2	1,2	2,3%	61,1%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	0,6%	0,5	0,5	-0,9%	60,1%
Total des recettes	13,2	3,7%	9,9	9,8	-1,3%	74,4%
Cotisations sociales	12,8	2,6%	9,7	9,5	-2,5%	74,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,10	24,5%	0,07	0,14	++	131,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	--	0,00	0,00	++	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,16	-47,5%	0,00	-0,14	--	89,3%
Transferts	0,01	-42,6%	-0,01	0,00	--	-39,0%
Autres produits	0,4	-0,5%	0,2	0,3	++	80,2%
SOLDE	1,1		1,5	1,2		

* : Prévisions du PLFSS 2020

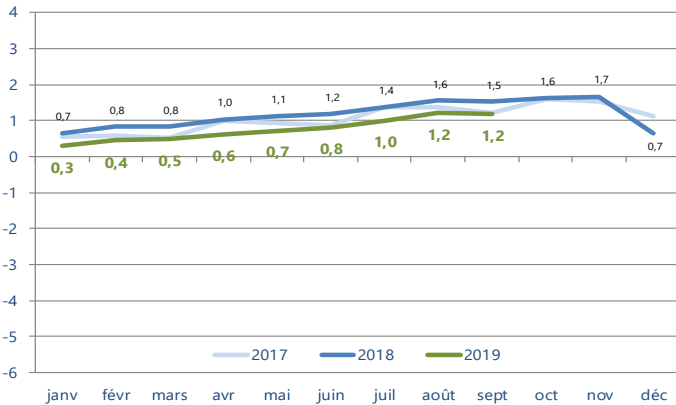
Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du troisième trimestre 2019 se dégrade de 0,3 Md€ par rapport à celui observé à la même date en 2018 (+1,2 Md€ contre +1,5 Md€).

La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations. Leur baisse s'atténue par rapport à fin juin 2019 (-2,5% contre -4,4%). Elle résulte de la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises et de la diminution du taux de cotisation de 0,1 point en 2018 qui pèsent encore sur les encaissements de janvier 2019. Ces effets vont disparaître à la clôture des comptes et la dynamique des recettes se rapprocher de la prévision annuelle (+2,6%).

Au troisième trimestre 2019, les dépenses de prestations sociales de la branche AT-MP progressent de 2,8%, tirées par des indemnités journalières (+8,2%) qui expliquent la totalité (2,9 points) de cette hausse. Les dépenses au titre des de la pénibilité sont également très dynamiques, en progression de 22,1% en raison de la montée en charge du compte professionnel de prévention.

Comme pour les autres branches, le profil est dégradé par l'effet négatif de la mensualisation des petites entreprises sur le mois de janvier 2019 qui disparaîtra en fin d'année.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)

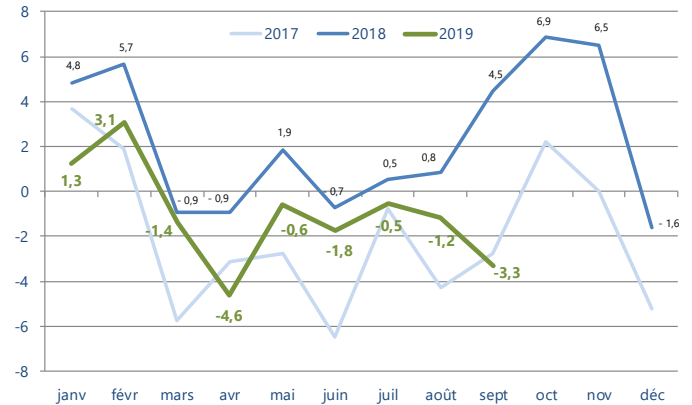


À l'inverse, le solde régime de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) se dégrade (-0,6 Md€ contre -0,4 Md€) traduisant la moindre dynamique des cotisations par rapport aux prestations.

De même, le régime de retraite des professions libérales voit son excédent s'éroder à fin septembre (+0,8 Md€ contre +1,0 Md€ en septembre 2018).

Le profil infra-annuel des soldes tous régimes reflète largement, compte tenu de son poids, celui des soldes du régime général.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et la FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2019 p	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-19 /	% Prév.
	*		2018	2019	Sep-18	2019
Total des dépenses	463,4	2,1%	334,0	341,0	2,1%	73,6%
Prestations sociales	431,1	-2,3%	313,5	320,8	-2,3%	74,4%
Transferts	19,1	-0,4%	12,6	12,1	-3,3%	63,5%
Charges de gestion courante et autres charges	13,2	1,0%	8,0	8,0	0,9%	61,0%
Total des recettes	457,6	1,2%	338,4	337,6	-0,2%	73,8%
Cotisations sociales	238,8	-4,9%	192,5	179,9	-6,5%	75,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,4	-15,0%	4,7	3,6	-22,7%	67,6%
CSG	102,3	-12,6%	84,6	76,8	-9,2%	75,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	91,9	++	44,0	65,7	49,4%	71,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,0	-8,6%	-1,5	-1,7	17,2%	84,6%
Transferts	15,0	-3,0%	10,5	10,6	0,6%	70,6%
Autres produits	6,3	-1,7%	3,7	2,8	-23,6%	44,6%
SOLDE	-5,7		4,5	-3,3		
dont solde toutes branches de la première partie	-5,4		4,1	-4,5		
dont solde des autres régimes	-0,3		0,3	1,1		

* : Prévisions du PLFSS 2020

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -3,3 Md€ contre +4,5 Md€ à fin septembre 2018. Sur ce champ élargi, il s'améliore de 1,2 Md€ par rapport à celui présenté dans la première partie.

La CNSA contribue pour une large part à cette amélioration avec un excédent au 30 septembre 2019 de 0,9 Md€ contre 0,1 Md€ à fin septembre 2018. La CNSA a vu ses recettes modifiées à partir de 2019 : elle ne perçoit plus le prélèvement social sur le capital qui était majoritairement encaissé en septembre (pour les revenus du patrimoine) et en octobre (pour les revenus de placement), mais désormais une part de la CSG sur les revenus d'activité dont le rendement est régulier tout au long de l'année.

L'amélioration structurelle du régime des exploitants agricoles participe également à ce redressement, avec un retour à l'équilibre contre un déficit de 0,2 Md€ en septembre 2018.

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les États membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.